Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Frais de gardiennage chez le garagiste

Par romi

Bonjour,
Suite à un serrage de moteur mon véhicule est immobilisé depuis le 25 janvier 2019 chez un garagiste qui me demande des frais de gardiennage d'un montant de 32.00 euros /jour
Je n'ai signé aucun contrat de dépot !
Vue que mon véhicule est immobilisé dans l'attente d'une expertise contradictoire et que la procédure n'est pas terminé est ce que ce garagiste peut me demander les frais de gardiennage ?
Je vous remercie de bien vouloir me venir en aide !
Marie